

COMMUNE DE COURVIERES
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2014
PROCES VERBAL

Lieu : Mairie de Courvières

Président : M. LIEGEON Eric

Secrétaire : M. VAUCHER Jean Maurice

Membres présents : tous, sauf M. PERRIN Anthony, excusé

Ordre du jour :

- Décisions budgétaires modificatives
- Coupes de bois 2015 : détermination du volume et du mode de vente
- Assainissement : choix du maître d'œuvre
- Logement communal rue des écoles : travaux et location
- Etude du remplacement de Lucienne MUSY
- questions diverses

Monsieur le maire ouvre la séance à 20H00.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 17 OCTOBRE 2014

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2) DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Afin de régler les dernières factures de l'année, il est nécessaire de procéder à quelques modifications des inscriptions budgétaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide les changements suivants :

● Budget communal :

- en dépenses au 165 (dépôts et cautionnements reçus) : + 500 €
- en dépenses au 2031 (frais d'études) : - 500 €
- en dépenses au 6453 (cotisations caisses de retraites) : + 2 000 €
- en recettes au 7788 (produits exceptionnels divers) : + 2 000 €
- en dépenses au 61522 (entretien de bâtiments) : + 20 615 €
- en dépenses au 2151 (réseaux de voirie) : + 20 000 €
- en dépenses au 657364 (charges à caractère industriel) : - 20 055 €
- en dépenses au 673 (titres annulés sur exercice antérieur) : - 560 €
- en recettes au 10222 (FCTVA) : + 10 000 €
- en recettes au 165 (dépôts et cautionnements reçus) : + 500 €

● Budget assainissement :

- en dépenses au 023 (virement à la section d'investissement) : - 10 000 €
- en dépenses au 2315 (installations, matériel et outillage techniques) : - 10 000 €
- en recettes au 021 (virement de la section de fonctionnement) : - 10 000 €
- en recettes au 70611 (redevance d'assainissement collectif) : + 10 055 €
- en recettes au 748 (subventions d'exploitation) : - 20 055 €

- en dépenses au 66111 (intérêts réglés à l'échéance) : + 20 €
- en dépenses au 673 (titres annulés sur exercice antérieur) : - 20 €

- Budget bois :

- en dépenses au 611 (contrats de prestations) : + 3 200 €
- en recettes au 7022 (coupes de bois) : + 3 200 €

[délibération n°1]

3) PREVISIONS DES VENTES DE BOIS 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la proposition formulée par l'ONF concernant les coupes de bois 2015 :

- Parcelle 3 en jardinage : 450 m³
- Parcelle 8 en jardinage : 400 m³
- Parcelle 23 en régénération : 450 m³

Le mode de vente utilisé pour commercialiser ces 1 300 m³ sera la prévente de bois façonnés.

[délibération n°2]

4) ASSAINISSEMENT

M. Benoît CIRESA ayant une parfaite connaissance du réseau d'assainissement de Courvières, le conseil municipal décide de le retenir en tant que maître d'œuvre pour la réalisation des travaux d'assainissement en 2015, rue des écoles. [délibération n°3]

5) LOGEMENT COMMUNAL RUE DES ECOLES

- La réfection de ce logement sera effectuée avant d'accueillir un nouveau locataire.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées pour la fourniture de devis.

La commission « bâtiments » est chargée d'étudier les propositions dans un minimum de délai afin de permettre la réalisation de ces travaux en début d'année.

☑ Suite à la demande de location de Benjamin LHOMME, une rencontre sera organisée afin d'échanger sur les modalités d'un nouveau bail.

Le montant mensuel de location de ce logement sera de 290 €. [délibération n°4]

6) REMPLACEMENT DE LUCIENNE MUSY

Après réflexion, le conseil municipal souhaiterait organiser différemment le poste d'employée communale occupé par Lucienne MUSY.

Les heures de ménage de la Mairie seraient confiées à Christelle BAVEREL et la gestion du centre d'accueil pourrait être effectuée par un prestataire de service, rémunéré à l'heure effective.

Les personnes intéressées par cette mission sont invitées à se faire connaître en Mairie.

7) QUESTIONS DIVERSES

- La fête de Noël organisée par « Familles Rurales » aura lieu le 14 décembre.

Le conseil municipal décide d'accompagner financièrement cette fête à raison de 10 € par enfant, soit 470 €. [délibération n°5]

- La remise du colis de nos aînés aura lieu le mardi 16 décembre à 16h, à l'issue de l'après-midi du club de l'amitié.

Un goûter sera offert par la commune.

- ERDF projette de réaliser des travaux de renforcement électrique en 2015.

Le village sera traversé pour l'enfouissement de ce nouveau réseau.

- Les vœux de la municipalité auront lieu samedi 10 janvier à 20h au centre d'accueil.

Toute la population est invitée à venir partager ce moment de convivialité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23H10.